

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2009

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2009/10-C/3
8 octobre 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2009 — GÉORGIE 107870

Assistance aux populations touchées par le conflit et renforcement de leurs capacités

Nombre de bénéficiaires	130 000
Durée du projet	24 mois (1 ^{er} juillet 2009–30 juin 2011)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	17 139 tonnes (produits alimentaires) et équivalent de 7 987 tonnes (en espèces)
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	13 386 173
Coût total pour le PAM	22 181 915

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale): M. D. Belgasmi tél.: 066513-3561

Attachée de liaison principale: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RESUME

1. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 107870 est destinée à venir en aide à 130 000 personnes vivant dans des zones touchées par le conflit qui s'est déroulé en août 2008 en Ossétie du Sud. Ce conflit a engendré des problèmes de subsistance qui, conjugués à l'impact de la crise financière mondiale, ont contribué à la récession socio-économique dans tout le pays. L'économie géorgienne, qui progressait depuis cinq ans à un rythme sans précédent, est désormais dans un état précaire.
2. Le PAM maintiendra par conséquent ses opérations en Géorgie durant 24 mois de plus plutôt que d'en transférer la responsabilité au Gouvernement, comme prévu au départ. La nouvelle IPSR appuiera une transition fluide entre secours d'urgence et création et rétablissement des moyens d'existence (Objectifs stratégique 3) et préparera le transfert des opérations au Gouvernement en 2011 (Objectif stratégique 5). Le PAM poursuivra également son assistance alimentaire aux patients atteints du sida et de la tuberculose (Objectif stratégique 4). L'IPSR appuie la réduction de la pauvreté et de la faim (premier objectif du Millénaire pour le développement).
3. La stratégie de l'IPSR est fondée sur l'évaluation conjointe des besoins réalisée en octobre 2008 par plusieurs institutions, qui ont confié un rôle actif au PAM dans le processus de relèvement. D'après l'évaluation de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence conduite en 2009 par le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'appui du PAM restait nécessaire. La sécurité alimentaire n'est plus assurée dans les zones touchées par le conflit en raison des déplacements de population, de la destruction des biens de production agricole et de la perturbation générale des moyens d'existence.
4. Il est envisagé dans le cadre de cette intervention de fournir aux personnes déplacées, touchées par le conflit ou vulnérables une assistance alimentaire et financière. La composante secours a pour objet de maintenir un niveau de consommation approprié chez les bénéficiaires en distribuant des rations à emporter aux personnes déplacées et aux personnes vulnérables, aux groupes en situation d'insécurité alimentaire, par exemple les populations vivant à proximité de la zone du conflit.
5. L'assistance du PAM au titre de la composante redressement a pour objet d'améliorer la production vivrière locale en créant et en rétablissant des moyens de production agricole. Les personnes déplacées qui se réinstallent et les ménages pauvres des zones adjacentes à la zone du conflit seront inclus au nombre des bénéficiaires. Les activités comprendront des projets Vivres contre travail ou Espèces contre travail et seront adaptées aux besoins des communautés.
6. Le renforcement des capacités des homologues et des bénéficiaires restera un aspect central de toutes les activités. Le PAM aidera les organismes gouvernementaux de contrepartie à concevoir, à gérer et à exécuter des politiques et programmes nationaux de lutte contre la faim et à préparer le transfert des programmes du PAM au Gouvernement d'ici le milieu de 2011.